



Association humanitaire loi 1901 déclarée en préfecture
du Rhône sous le N° W691082173

« L'Éducation est l'arme la plus
puissante qu'on puisse utiliser
pour changer le Monde »

Nelson MANDELLA

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 26 alinéa 1

Grâce aux dons SELMADA fournit aux étudiants malgaches :

- Une allocation de rentrée
- Une bourse mensuelle
- Le financement des animateurs malgaches

Auxquels il faut ajouter les frais de gestion en France et à Madagascar.

Pour financer une année universitaire d'un étudiant malgache l'association dépense environ 220 € par an.

Vous pouvez aider un étudiant pendant un an en nous versant soit un don unique de 220€ soit 19 € par mois (Après déduction fiscale ce parrainage vous coûtera 75€ par an)



-----coupon à nous renvoyer

SELMADA - 4 Impasse de la Balme 69650 - Saint Germain au Mont d'Or

Mr/Mme :

Adresse :

Mail :

Je souhaite aider un étudiant malgache pour ses études supérieures :

- Je vous adresse un chèque de 220€ pour cette année scolaire
- Je mets en place un virement mensuel de 19€ auprès de ma banque
- Iban de SELMADA : FR76 10278 07266 00020864601 12

Un reçu fiscal vous sera envoyé

Tél : 06 51 71 32 91 — Courriel : info@selmada.com